

N° 11

Séance du 1^{er} mars 2022

OBJET :

DURÉES
D'AMORTISSEMENT
DES SUBVENTIONS
D'ÉQUIPEMENT
(BUDGET
PRINCIPAL)

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le 22 février 2022 s'est réuni à Montbrison à 19h30 le 1^{er} mars 2022, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Présents : Marc ARCHER, René AVRIL, Gérard BAROU, André BARTHELEMY, Christiane BAYET, Christophe BAZILE, Hervé BEAL, Abderrahim BENTAYEB, Georges BONCOMPAIN, Jean-Yves BONNEFOY, Sylvie BONNET, Stéphanie BOUCHARD, Jean-Pierre BRAT, Hervé BRU, Annick BRUNEL, David BUISSON, Martine CHARLES, Thierry CHAVAREN, Laure CHAZELLE, Jean-Baptiste CHOSSY, Evelyne CHOUVIER, Simone CHRISTIN-LAFOND, Pierre CONTRINO, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Bertrand DAVAL, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Jean Maxence DEMONCHY, Géraldine DERGELET, Serge DERORY, Christophe DESTRAS, Thierry DEVILLE, Marcelle DJOUHARA, Catherine DOUBLET, Pierre DREVET, Daniel DUBOST, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUMAS, Yves DUPORT, Stéphanie FAYARD, Colette FERRAND, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, René FRANÇON, André GACHET, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Jean-Claude GARDE, Olivier GAULIN, André GAY, Sylvie GENE BRIER, Cindy GIARDINA, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Marie-Thérèse GIRY, Thierry GOUBY, Valéry GOUTTEFARDE, Jean Marc GRANGE, Serge GRANJON, Dominique GUILLIN, Alféo GUIOTTO, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Jean-René JOANDEL, Olivier JOLY, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Alain LAURENDON, Nathalie LE GALL, Alain LIMOUSIN, Gilbert LORENZI, Yves MARTIN, Christelle MASSON, François MATHEVET, Rachel MEUNIER-FAVIER, Frédéric MILLET, Mickaël MIOMANDRE, Thierry MISSONNIER, Alexandre PALMIER, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Hervé PEYRONNET, Nicole PINEY, Christophe POCHON, Frédéric PUGNET, Monique REY, Pascal ROCHE, Pierre-Jean ROCHETTE, Patrick ROMESTAING, Julien RONZIER, David SARRY, Frédérique SERET, Christian SOULIER, Georges THOMAS, Gilles THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Yannick TOURAND, Bernard TRANCHANT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET, Stéphane VILLARD

Absents remplacés : Roland BOST par Florence BARBE, Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Michel JASLEIRE par Delphine IMBERT, Jean-Philippe MONTAGNE par Sylvain BROSSETTE, Michel ROBIN par Jocelyne BARRIER

Pouvoirs : Lyliane BEYNEL à Thierry DEVILLE, Christophe BRETTON à Thierry GOUBY, Christiane BRUN-JARRY à Olivier JOLY, Béatrice DAUPHIN à Alain LAURENDON, Julien DEGOUT à Jean-Marc DUMAS, Jean-Marc DUFIX à Pierre GIRAUD, Flora GAUTIER à Gilbert LORENZI, Martine GRIVILLERS à Jean-Paul FORESTIER, Patrick LEDIEU à Patrick ROMESTAING, Cécile MARRIETTE à Olivier GAULIN, Rambert PALIARD à Quentin PÂQUET, Marie-Gabrielle PFISTER à Christophe BAZILE, Ghyslaine POYET à Nathalie LE GALL, Carole TAVITIAN à François MATHEVET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20220301-20220301_CC_D11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2022



Absents excusés : Roland BONNEFOI, Joël EPINAT, Martine MATRAT,
Gérard PEYCELON

Secrétaire de séance : THOMAS Georges

| | |
|---------------------------------------------------------------------|-----|
| Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : | 128 |
| Nombre de membres présents : | 110 |
| Nombre de membres suppléés | 5 |
| Nombre de pouvoirs : | 14 |
| Nombre de membres absents non représentés : | 4 |
| Nombre de votants : | 124 |

Dans sa délibération en date du 26 septembre 2017, Loire Forez agglomération a fixé les durées d'amortissement à appliquer sur les dépenses d'équipement du budget principal.

Les subventions d'équipement versées par Loire Forez agglomération sont actuellement amorties en fonction de la nature juridique du bénéficiaire, ce qui n'est pas conforme à la réglementation en vigueur qui indique que les durées d'amortissement de ces subventions dépendent depuis le 1er janvier 2012 de la nature des biens subventionnés.

Il est donc proposé au conseil communautaire de régulariser cette situation en approuvant les durées d'amortissement suivantes pour les subventions d'équipement versées :

Durées d'amortissement des subventions d'équipement délibérées en 2017

| Catégorie de biens | Durée en années |
|---------------------------------------------------------------|-----------------|
| Fonds de concours : Atribus | 5 ans |
| Fond de concours : Habitat | 2 ans |
| Fonds de concours : Voirie et autres aménagements | 15 ans |
| Fonds de concours : ZAIN | 15 ans |
| Fonds de concours : Très haut débit | 30 ans |
| Subvention d'équipement versée à une personne de droit privée | 5 ans |
| Subvention d'équipement versée à un organisme public | 15 ans |

Nouvelles durées d'amortissement proposées pour les subventions d'équipement à compter du 1^{er} janvier 2022

| Catégorie de biens | Durée en années |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| Subvention d'équipement versée pour financer des biens mobiliers | 5 ans |
| Subvention d'équipement versée pour financer du matériel | 5 ans |
| Subvention d'équipement versée pour financer des études | 5 ans |
| Aides à l'investissement consenties aux entreprises | 5 ans |
| Subvention d'équipement versée pour financer des biens immobiliers | 15 ans |
| Subvention d'équipement versée pour financer des installations | 15 ans |
| Subvention d'équipement versée pour financer des projets d'infrastructures d'intérêt national | 30 ans |

Après en avoir délibéré par 124 voix pour, le conseil communautaire :

- approuve les nouvelles durées d'amortissement suivantes pour les subventions d'équipement versées :

| Catégorie de biens | Durée en années |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| Subvention d'équipement versée pour financer des biens mobiliers | 5 ans |
| Subvention d'équipement versée pour financer du matériel | 5 ans |
| Subvention d'équipement versée pour financer des études | 5 ans |
| Aides à l'investissement consenties aux entreprises | 5 ans |
| Subvention d'équipement versée pour financer des biens immobiliers | 15 ans |
| Subvention d'équipement versée pour financer des installations | 15 ans |
| Subvention d'équipement versée pour financer des projets d'infrastructures d'intérêt national | 30 ans |

Fait et délibéré, à Montbrison, le 1^{er} mars 2022.
Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Président
Christophe BAZILE

*Le Président,
- certifie que le présent acte est exécutoire
en application des dispositions de l'article L2131 du CGCT,
transmis en sous-préfecture
- informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès
de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon
via le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois
à compter de sa réception par le représentant
de l'Etat et de sa publication*

*Pour le Président, par délégation,
Virginie AULAS,
directrice générale des services*